

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00326
Numéro SIREN : 511 334 799
Nom ou dénomination : 2B CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 7457

le 21 DEC. 2020

sous le n° A7457

2B CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 61 000€

29, Domaine de la Figueraie

34 120 Nézignan-l'Evêque

511 334 799 RCS Béziers

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2B CONSEIL, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiées

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en applications des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

Notre analyse repose sur la situation réalisée au 31 Octobre 2020 (7 mois), contre les comptes clos au 31 mars 2020 (12 mois).

Nous constatons au jour de la situation que les deux activités de la société (Formations et Coaching) connaissent une diminution par rapport à la clôture N-1. En effet nous passons d'un chiffre d'affaires de 103K€ au 31.03.2020, (*proratisé sur 7 mois, environ 60K€*), contre un chiffre d'affaires de 37K€ au 31.10.2020. Cette diminution s'explique par le contexte de COVID19 qui a ralenti l'activité économique du fait de la fermeture de l'établissement.

A noter, la société a perçu 1 500€ de fonds de solidarité au titre d'avril 2020.

Nous relevons ainsi un résultat d'exploitation de 24K€ en N-1 contre un résultat d'exploitation de 15K€ sur N. La perte de chiffre d'affaires suite au COVID19 est compensée par une diminution des charges pour le même motif.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel n'ont pas d'impact significatif sur les comptes des deux exercices.

Ainsi nous avons un résultat net à la clôture du 31 Mars 2020 de 20K€ et un résultat net à la situation du 31 octobre 2020 de 15,6K€.

A la date de la situation, l'actif de la société 2B Conseil est principalement composé d'immobilisations corporelles et de trésorerie.

En effet, elle détient un véhicule de transport ainsi que du matériel de bureau pour un global de 45K€ net. Il n'y a pas eu de variation sur les immobilisations brutes.

La trésorerie de la société est composée, au moment de la situation, d'un compte d'épargne à hauteur de 114,5K€ et d'un compte courant égal à 61K€. Il n'y a pas eu de variation significative par rapport à la clôture N-1. Nous constatons une trésorerie confortable.

Le passif de la société 2B CONSEIL sur la situation au 31 Octobre 2020 est constitué de 167K€ de capitaux propres et de 67K€ de dettes. Les postes de dettes les plus significatifs sont l'emprunt bancaire en cours dont le capital restant dû s'établit à 35,7K€ contre 36K€ sur l'exercice précédent ; une dette sociale de 15K€, sans variation par rapport à N-1 et un compte courant d'associé à rembourser hauteur de 9,4K€ au moment de la situation. A la clôture N-1, ce dernier s'élevait à 22,4K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

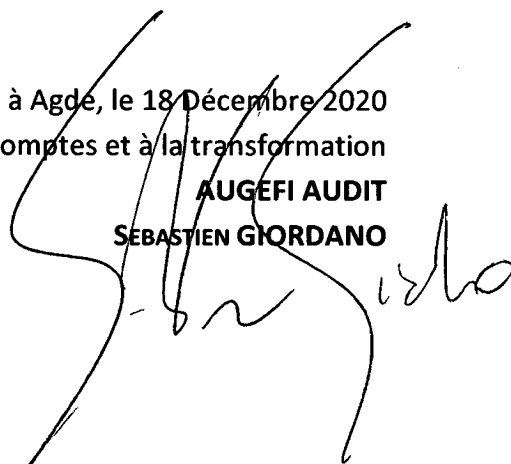
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Agde, le 18 Décembre 2020
Le Commissaire aux comptes et à la transformation

AUGEFI AUDIT
SEBASTIEN GIORDANO

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Giordano', is written over the printed name 'SEBASTIEN GIORDANO'.